



MAIRIE DE MAGNY-SUR-TILLE

Evolution du Centre de Loisirs de Magny-Sur-Tille

Le Centre de loisirs de Magny, créé lors du précédent mandat et géré par les Pep21, prévoyait l'accueil de 14 à 15 enfants en moyenne pour un coût annuel net maximal de 10 000 € à la charge de la Commune. Très rapidement, en réponse aux attentes des familles, les effectifs ont atteint 20 enfants.

Malheureusement, ces derniers mois, le nombre d'enfants fréquentant régulièrement le centre a largement diminué pour se stabiliser autour de 8 à 10 enfants alors que le coût de fonctionnement pour la commune passait de 10 000 € à 22 000 € annuels.

Aussi, dans le contexte de rigueur budgétaire actuel et de baisse des effectifs qui devrait perdurer et du choix de la municipalité de ne pas augmenter sensiblement les taxes communales, une reconduction pour 3 ans de la convention Pep21 n'a pas été retenue début 2016.

Si un Centre de loisirs à Magny évite des déplacements pour les enfants, assure un certain calme, permet de retrouver les copains et bénéficie des installations plein air multisports, il s'avère cependant que le maintien de ce centre pour des durées longues (vacances scolaires) a ses limites lorsqu'on tient compte :

- des bâtiments : une grande salle des fêtes plus ou moins adaptée et partagée,
- des effectifs d'enfants : groupe multi-âge de 4 à 10 ans,
- du personnel encadrant : 2 polyvalents adaptés à un petit centre,
- de la variété des activités proposées sans remettre en cause la créativité des Peps21.

C'est pourquoi la municipalité, affirmant sa volonté d'assurer un service de qualité aux familles, fait le choix aujourd'hui de mettre en œuvre une offre différenciée pour les vacances scolaires et les mercredis après-midi :

-Pour les mercredis après-midi : un service de centre-garderie-loisirs sera maintenu à la salle des fêtes aux horaires habituels avec un service repas (12h/18h30) et des tarifs sensiblement identiques. Le personnel sera géré directement par la commune. Cette formule sera mise en pratique si un nombre suffisant d'enfants le permet (ci-dessous enquête auprès des parents intéressés pour recenser les besoins).

-Pour les vacances scolaires : lors d'inscriptions des enfants à un centre de loisirs quel qu'il soit, la municipalité prendra en charge le supplément de tarifs appliqués aux personnes extérieures. Un remboursement trimestriel aux familles sera mis en place sur justificatifs de paiement.

Cette solution sera mise en place dès les prochaines vacances estivales 2016. Il est donc recommandé aux parents intéressés de procéder aux inscriptions de leurs enfants dès maintenant dans le centre de loisirs de leur convenance : **les plus proches sont : Chevigny ou Bressey (contacter LES Peps21), les centres de Quétigny etc....**

Il est possible aussi que les solutions mises en place soient temporaires et évoluent en fonction du développement ou non du village et de l'éventuel passage du Grand Dijon en métropole.

Recensement pour pré-inscription des mercredis après-midi de 11 h 50 à 18 h 30

Si vous êtes concernés, afin d'étudier la faisabilité d'un service le mercredi après-midi à Magny, merci de bien vouloir remplir ce questionnaire et le **retourner à la mairie avant le vendredi 10 juin.**

Noms, Prénoms et âges des enfants :

N° de tél si besoin :

- *Remarques éventuelles:*